



**Communiqué
de Presse**

TOUJOURS PAS DE TOMATES BIO EN HIVER

Paris, le 12 juillet 2023. Aujourd'hui, le Comité national de l'agriculture biologique (CNAB) a pris acte de la réautorisation en bio de commercialiser sans restriction des légumes issus de serres chauffées en hiver. Cela fait suite à une décision du Conseil d'Etat du 28 juin 2023, qui donne satisfaction à un recours de *Légumes de France* et *FelCoop*.

Il faut maintenir l'exigence bio

Le 11 juillet 2019, le CNAB prenait une décision historique grâce à la mobilisation de 85.000 signataires de la pétition « [Pas de tomates bio en hiver](#) », de centaines de chefs cuisiniers et de parlementaires de tous bords politiques. Quatre ans plus tard, ce retour en arrière a un goût amer.

La FNAB, le Synabio, FOREBio et Synadis déplorent ce recul de l'exigence du cahier des charges bio. Le respect des cycles naturels est, et a toujours été, un des grands principes de l'agriculture biologique. Produire bio, c'est aussi faire avec les saisons.

« *Au sein des groupements de producteurs adhérents de FOREBio, le recours aux serres chauffées n'est pas pratiqué afin de ne pas dégrader le bilan carbone de la production de légumes bio et de miser sur la complémentarité entre régions du SUD et régions du NORD* », indique Clément Aribaud, référent Fruits et Légumes de FOREBio.

C'est pourquoi les milliers de producteurs et productrices bio de nos réseaux s'interdiront de recourir au chauffage sous serres pour produire des légumes d'été en hiver. Nous continuerons donc de dénoncer ces pratiques, tant qu'elles existeront.

« *Produire bio, c'est aussi respecter les saisons, c'est une question de bon sens. Nous sommes convaincus que chauffer des serres en hiver pour produire des légumes d'été est une pratique du passé. En agriculture aussi, l'avenir est à la sobriété* » déclare Philippe Camburet, président de la FNAB.

La décision du conseil d'Etat nous montre qu'aucune victoire n'est acquise, et que la bataille pour la transition de l'agriculture se gagnera dans la durée.

• Contacts presse :

- FNAB · Philippe Camburet, président de la FNAB – 06 77 94 85 19
- Synabio · Bernard Lignon, chargé de mission Réglementation et Qualité des produits biologiques - 06 23 65 36 43
- Synadis · Delphine Meron, déléguée générale - 06 68 96 98 45
- FOREBio · Antoine Roinsard, délégué général - 06 86 80 88 35